

ÉDITORIAL

QUAND ON PARTAIT DE BON MATIN, QUAND ON ALLAIT SUR LES CHEMINS...

Il y a quelques années (aie 14 déjà !), je titrais mon éditorial de décembre 1998 « des étrennes avant Noël » venant d'apprendre que le projet de liaison verte entre l'agglomération troyenne et le Parc, que l'association demandait depuis fort longtemps (1976, je n'y étais pas !), allait voir le jour !

Il aura fallu patienter jusqu'en 2003 pour que la réalisation soit effective. Depuis la vélovoie des Lacs (Rouilly-Saint-Loup – Dienville) a fait la preuve de son utilité partout et pour tous ! Très fréquentée même en hiver, elle permet les déplacements en toute sécurité. C'est un espace de convivialité (à quelques exceptions près !) puisque contrairement à ce que son nom évoque, elle est destinée à accueillir tous les types de déplacements doux : piétons, cyclistes promeneurs (et non pas entraînement sportif !), rollers, poussettes et bien-sûr fauteuils roulants.

Dans l'escarboucle 51 où je présentais la réalisation, j'annonçais également sa poursuite pour... 2004. Bon, là aussi il aura fallu attendre un petit peu et demander de temps en temps des nouvelles du projet mais en cette fin d'année où j'ai vraiment envie de vous annoncer des bonnes nouvelles, je crois pouvoir dire, c'est pour bientôt !

Le tracé est finalisé. Le projet définitif porté par le Conseil Général de l'Aube devrait être soumis à enquête publique en 2013. le nouveau tronçon de 15 km permettra de rejoindre depuis Géraudot le pavillon Saint Charles, la maison du Parc puis Mesnil-saint-Père et de boucler le tour du lac d'orient après passage au dessus du canal d'aménée par une passerelle bois (attention aux glissades !) via Lusigny, au niveau de la maison forestière de Chavaudon.

(Suite en page 2)

SOMMAIRE

- Éditorial.....p. 1 et 2
- Agir pour la biodiversité.....p. 2
- Les espèces animales invasives du Parcp. 2 et 3
- Les 7 nouvelles communes du Parcp. 4 et 5
- Savez-vous que ?p. 6
- On a lu, on a vu.....p. 7
- Actualités du Parc.....p. 6
- Animations.....p. 8
- Abonnement.....p. 8



Crédit photo : Pierre Garnaud

La nouvelle vélovoie sera pour partie en site propre et pour partie en bordure de route sécurisée par barrières bois.

Bien-sûr, certains s'élèveront contre la mise en place d'un ouvrage de ce type en milieu naturel (traversée de forêt) néanmoins la largeur de l'ouvrage reste raisonnable, les milieux remarquables épargnés et les revêtements* lisses sont accessibles aux personnes handicapées pour lesquelles l'accès à la nature est un droit.

A noter qu'un passage faune (crapauduc) pour la migration des amphibiens est toujours prévu vers la fontaine Colette.

Nous suggérons de laisser chaque fois que possible des bandes enherbées en bordure (les insectes nous en remercieront !) pour les marcheurs dont les pieds n'apprécient pas toujours les longues distances en terrain dur et surtout pour les cavaliers, ce qui permettrait de rallier les pistes équestres entre Géraudot et la Maison du Parc. Il serait aussi sans doute indispensable de profiter de cette nouvelle tranche de travaux pour sécuriser la traversée de Géraudot qui reste le problème essentiel de la première tranche.

Une réalisation qui sera en tout cas un indéniable atout supplémentaire pour l'attractivité touristique du territoire, le plaisir et la condition physique de ses habitants et visiteurs !

Pensez à tous ces bons exercices de plein air que vous allez y faire lors de vos agapes quelque peu excessives prochaines ! Joyeuses et douces fêtes à tous !

Armande Spilmann

* Certains revêtements adaptés sont plus écologiques que d'autres, il serait utile de les privilégier en ces lieux.

A l'heure de la publication au niveau régional d'un rapport sur les espèces invasives et après avoir fait état, dans un précédent numéro de l'Escarboucle (n°82 - printemps 2011), des plantes envahissantes répertoriées sur le Parc, nous nous attardons aujourd'hui sur les espèces animales invasives présentes sur le Parc.

Dans un monde qui ne connaît plus de frontières, il est très difficile de donner une définition unanime du terme "invasif".

On qualifie d'invasives les espèces exogènes (qui vient de l'extérieur), introduites le plus souvent par l'homme, dont les populations prolifèrent rapidement (en nombre d'individus et en territoires occupés). De plus, ces espèces peuvent avoir un impact (prédation, concurrence, hybridation...) sur les espèces indigènes (originaires du lieu où elles se trouvent).

Là encore, la limite entre espèce indigène et espèce exogène n'est pas toujours évidente, à l'exemple de la Tourterelle turque, considérée aujourd'hui comme indigène, alors qu'elle commençait tout juste à faire son apparition en France dans les années 50.

Le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement recense 52 espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes, présentes en Champagne-Ardenne. Parmi elles, 13 espèces sont véritablement considérées comme "invasives" sur le territoire régional comme l'Ecrevisse de Louisiane, le ragondin, la Coccinelle asiatique ou le pseudorasbora... Elles sont installées pour la plupart dans toute la région et induisent des impacts négatifs sur la biodiversité.

Les impacts engendrés peuvent être de différentes natures selon les espèces : hybridation, compétition, transmission de maladies et de parasites, prédation ou encore destruction des écosystèmes.

Sur le territoire du Parc on retrouve plusieurs espèces citées dans ce rapport régional, mais cette liste n'est pas exhaustive :

La Tortue de Floride, le Ragondin, le Rat musqué, le Rat surmulot, l'Ecrevisse américaine, l'Ecrevisse rouge de Louisiane,



Ecrevisse de Louisiane : elle est comestible mais peut avoir un goût vaseux du fait de son environnement

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ LES AGRICULTEURS SE MOBILISENT

Le programme symbiose est né en 1987 de la volonté commune des acteurs du territoire d'œuvrer en faveur de la biodiversité dans les paysages agricoles. L'objectif de Symbiose est de recréer, sur un territoire pilote regroupant un ensemble de 35 communes situées en champagne crayeuse (à l'est de l'agglomération rémoise), des corridors écologiques à partir d'aménagements simples reproductibles dans d'autres territoires...

Les haies, jachères, bandes enherbées ou lisières de chemin existantes sont identifiées, protégées par les agriculteurs volontaires. Elles pourront ensuite être reliées par des aménagements en sauts de puces dans le cadre de la trame verte. Un minimum d'espace agricole nouveau sera donc ainsi consommé.

Un guichet unique a été mis en place pour les exploitants agricoles qui souhaitent s'impliquer (plusieurs dizaines le sont déjà) et un animateur agricole donne les conseils permettant de privilégier les aménagements les plus adaptés.

L'animation et le suivi scientifique sont financés par la Région et les savoir-faire des différents partenaires (collectivités, chambre d'agriculture, fédération de chasse, FDSEA) mutualisés et mis à disposition .

L'association Symbiose se mobilise également pour que la biodiversité et les continuités écologiques soient prises en compte dans les PLU des communes.

Armande Spilmann

ÈCES ANIMALES INVASIVES DU PARC



Crédit photo : Stéphane Mainsant

Coccinelle asiatique : elle prend des couleurs et des formes variables et peut se confondre avec d'autres indigènes pour les non avertis

l'Ecrevisse signal dite de Californie, la Perche soleil, le Pseudorasbora (petit poisson asiatique), la Coccinelle asiatique, la Corbicule et des oiseaux comme l'Erismature rousse, l'Ouette d'Egypte et la Bernache du Canada...

La tortue de Floride, exemple d'une adaptation réussie au sein du Parc :

Dans les années 70, la Tortue de Floride a été importée massivement dans les animaleries. L'engouement pour ces nouveaux animaux de compagnie est tel qu'entre 1989 et 1990, 1 878 800 individus ont été importés des fermes aquacoles américaines, un record pour l'Europe.

Vendues sous le nom de tortues naines, les petits reptiles grandissent très vite, passant de 5 cm à plus de 15 cm au bout de 3 ans. Devenus trop encombrants, de nombreux individus sont relâchés dans la nature, permettant à l'espèce de coloniser de nouveaux milieux.

En Europe, la vente des Tortues de Floride a été interdite en 1997, mais les élevages privés continuent.



Tortue de Floride

L'espèce s'est depuis très bien acclimatée à notre environnement, et on la retrouve dans la quasi totalité des départements français. On rapporte aujourd'hui des naissances de Tortues de Floride dans le sud de la France, dans le Vaucluse, la Drôme et même en Savoie.

Pourtant, jusqu'à présent, on la croyait incapable de se reproduire au nord de la Loire.

En 2001, la ponte d'un œuf dans la réserve de Saint Quentin en Yvelines a été suivie (A.C Prévot Juillard et al, 2001), mais celui-ci n'est pas arrivé à terme.

Le 7 novembre dernier, à l'Espace Faune de la Forêt d'Orient, en effectuant un terrassement, pelles à la main, Dominique Journet et Estelle Winninger découvrent dans une butte de terre une vingtaine d'œufs de petite taille. Qu'elle ne fût pas leur surprise de voir, en cassant l'un des œufs, une petite tortue déjà bien formée, accrochée à sa réserve de vitellus. La portée n'avait, semble-t-il pas pu arriver à terme avec le froid. La femelle avait pourtant choisi un site ensoleillé, au bord de la grande mare de l'enclos à cervidés. Elle avait dû remonter le petit ru de l'anse Napoléon, très régulièrement fréquenté par l'espèce, avant de déposer ses œufs dans un trou profond d'une dizaine de centimètres.



Ragondin

Cette découverte nous montre que l'espèce est belle et bien capable de se reproduire sous nos latitudes. Il faudra sans doute s'attendre avec le réchauffement climatique à des reproductions effectives, et à une augmentation de la population dans les années à venir.

Pour l'ensemble des espèces invasives, des méthodes de lutte existent, mais celles-ci s'avèrent vite inefficaces sur des populations bien implantées. Il est donc nécessaire d'entretenir une vigilance continue et d'alerter sur la responsabilité de chacun lors du transport ou de l'introduction de ces espèces dans le milieu naturel. Néanmoins, même si certaines nous effrayent, et pour cause, nous devrions peut être prendre du recul et changer notre regard sur ces espèces dont l'extraordinaire capacité d'adaptation nous rappelle une certaine autre espèce tout aussi invasive....



Après les 7 nains, les 7 Samourais et les 7 mercenaires, ce sont 7 communes de l'Aube qui ont intégré le territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient en juin 2010

Deux-cent-douze nouveaux panneaux d'entrée de commune du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient ont été installés, l'inauguration officielle a eu lieu le 25 octobre dernier. L'occasion pour le Parc d'identifier les sept communes intégrées en juin 2010, lors du renouvellement de sa Charte. Il s'agit de Luyères, Assencières et Maison-des-Champs, préalablement « associées » et de Hampigny, Vallentigny, Maizières-les-Brienne et Bouy-Luxembourg, directement intégrées.

Les sept se situent en périmètre du territoire, six qui forment deux îlots triangulaires : Luyères, Assencières et Bouy à l'ouest, Hampigny, Vallentigny et Maizières-les-Brienne au nord-est.

Située à l'extrême sud-est, la plus petite, Maison-des-Champs, dans le secteur de Bar-sur-Aube, fait cavalier seul.

Des 7 communes du parc intégrées en juin 2010, trois sont groupées à une dizaine de kilomètres au nord-est de Troyes :

Bouy-Luxembourg

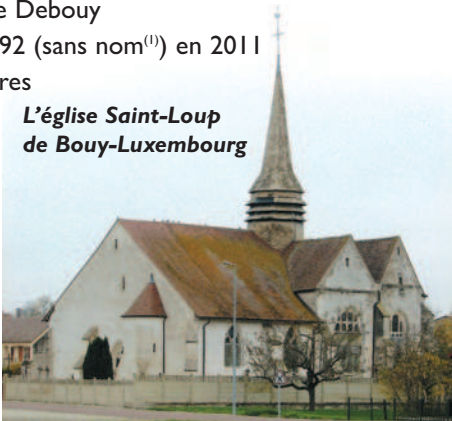
Maire : M^{me} Dominique Debouy

Nombre d'habitants : 192 (sans nom⁽¹⁾) en 2011

Superficie : 1204 hectares

Un des derniers marais tourbeux de la région, traversé par le Longsols et partagé avec Onjon, est protégé par le Parc et par les deux communes. Il est répertorié ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

L'église Saint-Loup de Bouy-Luxembourg



Bouy doit son complément de nom aux Luxembourg-Piney, depuis François, 1^{er} duc de Piney en 1576 jusqu'au douzième duc, Sigismond de Montmorency-Luxembourg, exilé en Angleterre dès le 15 juillet 1789, puis au Portugal jusqu'au reste de sa vie. Avant de devenir fief du duché de Piney, Bouy l'avait été du comté de Brienne.

L'église Saint-Loup, succursale d'Onjon en 1553, érigée en cure en 1717, est classée Monument Historique en 1980, elle renferme une Vierge à l'enfant assise sur un trône, du XVI^e siècle, qui tient l'enfant Jésus debout sur ses genoux.

L'église a fait l'objet de gros travaux de réhabilitation de 1983 à 1986, complétés par la restauration des voûtes et des piliers de 1992 à 1994. On trouve encore, au musée de Troyes, des fragments de craie sculptés du XVI^e siècle qui proviennent de l'église de Bouy, ils représentent un épisode de la vie de Saint Jean le Pauvre.

Trois autres communes sont situées au nord de Brienne-le-Château, si proches l'une de l'autre que les maisons de Maizières rejoignent celles de Vallentigny, et que l'on a donné, au tronçon de route qui mène à Hampigny, le nom symbolique de « rue entre deux villes ».

LES 7 NOUVELLES C

Luyères

Maire : Gérard Schild

Nombre d'habitants : 448 « Luyons et Luyonnes » en 1999

Superficie : 1700 hectares

La grille et les communs de l'ancien château



L'église Saint-Julien de Brioule, classée aux Monuments Historiques en 1958, renferme des trésors : vitraux et jubé du XVI^e, classés en 1908, et statuaire classé en deux phases, 1913 et 1957.

On sait, par un titre de Charles II, qui fait don des terres de Luyères à l'abbaye Saint-Loup de Troyes, qu'au IX^e siècle Luyères existait déjà. On sait aussi qu'il a possédé château. En 1769, Louis Doé, alors conseiller et secrétaire de Louis XVI, achète un vieux château délabré sis à Luyères, le fait démolir et en fait construire un nouveau qui passera de main en main. Louis le cède à son fils Jacques en mai 1795, qui le vend à Pierre Tirouflet en 1822, lequel le revend au sieur Dubois en 1835, qui le cède à Bontemps de Montreuil... Le 8 janvier 1876, alors qu'il est loué à Désiré Argence, maire de Troyes, il est détruit par un incendie. Aujourd'hui, on peut encore lire, sur un pilier de la grille d'entrée, la date de la construction du château de Louis Doé : 1780.

Assencières

Maire : Jean-Louis Pinet

Nombre d'habitants : 191 Assenciérois en 2009

Superficie : 739 hectares

Assencières est cité dans l'Histoire depuis la fin de XI^e siècle. Son premier seigneur répertorié se nomme Bovo de Ascenceriis.

L'origine de l'église, sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint Paul, date de la fin du XV^e siècle. Elle se composait d'une abside à trois pans et de deux nefs, sans transept. Elle est tombée en ruines durant la dernière guerre. Les trois-quarts du bâtiment se sont effondrés en 1947, on n'a pu restaurer que l'abside et une travée. Elle possède un vitrail remarquable datant de 1510 qui nous montre un Saint-Pierre crucifié la tête en bas.

L'église d'Assencières aujourd'hui



Deux voies romaines parcouraient le finage. Celle de Langres à la vallée de la Barbuise, dans le sens SE-NO et la célèbre « Troyes-Naix », dans le sens SO-NE, qui reliait Troyes à Naix-les-Forges en passant par Lesmont. On sait encore que François

COMMUNES DU PARC

de Luxembourg, alors duc de Piney, a acheté les droits que le royaume détenait à Assencières en 1600, pour les revendre deux ans plus tard à Antoine Pithou. On y signale un château dans un aveu de 1668, que l'on cite à nouveau en 1714.

Maizière-les-Brienne

Maire : William Ménéchini

Nombre d'habitants : 178 Maiziérois en 2009

Superficie : 950 hectares



La mairie devant laquelle le cheval de l'Empereur aurait été attaché en 1814

Une commune riche de monuments et d'histoire. Trois croix de chemins reconnues, l'une de 1806, rangée contre le mur de l'église Saint-Julien l'Hospitalier, une autre, dite du Rosaire, sur la route d'Epothémont et celle près de la mairie dont on dit que le cheval de l'Empereur y aurait été attaché.

Le 29 janvier 1814, il s'en revenait de Saint-Dizier d'où il venait de chasser Blücher et se dirigeait sur Brienne. Tout à fait par hasard, il avait croisé là un ancien professeur de l'École Militaire, tout heureux de retrouver son ancien élève. Non moins heureux de retrouver son ancien maître, Napoléon l'avait invité à l'accompagner un bout de chemin sur un cheval de son Mamelouk, une borne, près de la mairie, immortalise l'événement, la croix du cheval de l'Empereur se trouve à proximité.

Vallentigny

Maire : Bruno Dezorby

Nombre d'habitants : 201 Vallentignois en 2009

Superficie : 1574 hectares.

L'église et les toits de Vallentigny



Vallentigny possède un riche patrimoine parmi lequel on a cité la tuilerie René Ballis, la scierie Emile Rollot, et la conserverie de choucroute Portier, ancêtre de Gillot. Une rue est dédiée à Nicolas Appert, inventeur de la conserverie par « appertisation », 60 ans avant la découverte de la « pasteurisation »... de Pasteur. Au patrimoine religieux, le chœur et le transept de l'église Saint-Antoine et la croix de cimetière du 18^e siècle, dite « Croix de Vallentigny » sont inscrits à l'Inventaire des Monuments de l'Aube.

Au patrimoine privé, j'ai eu le privilège d'admirer le très beau four à pain de la famille Watier. Chaque année pour le Téléthon,

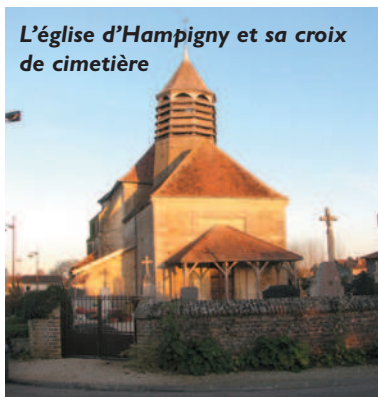
un boulanger livre la pâte, un autre la façonne et les hommes de la maison s'appliquent à l'art du feu.

Hampigny

Maire : Hervé Chambon

Nombre d'habitants : 259 Hampignois en 2009

Superficie : 349 hectares



L'église d'Hampigny et sa croix de cimetière

Ici encore le monument qui se signale du plus loin se trouve être l'église. Edifiée au 12^e siècle sous le vocable de Saint-Nicolas, remaniée aux 16^e et 18^e, elle est classée aux Monuments Historiques depuis le 10 janvier 1995. Une très belle croix de cimetière fait face au porche, érigée tout en pierre par le curé du

village en 1635, c'est une des plus anciennes du territoire du Parc.

Parmi les patronymes connus, signalons que Jean de Villehardouin et sa femme Céline ont possédé des dîmes à Hampigny, qu'ils ont données à l'abbaye de Boulangcourt. Don que la comtesse de Champagne, Blanche de Navarre, a confirmé en 1217.

De nos jours, on connaît aussi Hampigny pour y venir goûter ses beignets de choucroute. Prochaine dégustation, sur la foire des 11 et 12 mai 2013.

La plus petite commune se trouve isolée des six autres, dans le Barsuraubois.

Maison-des-Champs

Maire : André Noblot

Nombre d'habitants : 41 « Eclaris » en 2009

Superficie : 435 hectares

On trouve la première citation du nom en 1452. A cette date « le gagnaire » de Maison des champs appartient au baron de Jaucourt, libre d'occupation...

Une toute petite communauté donc, à l'authenticité affichée. Sans HLM, sans maison neuve, juste les maisons et les fermes en meulrières, sauvegardées à l'identique sauf les aménagements intérieurs qui leur apporte le confort

exigé de nos jours. Je signalerai deux croix de chemin, l'une à l'entrée, mystérieusement datée 18/1/1, l'autre au cimetière, donnée par Monseigneur Gortet en 1888. L'église est sous un vocable peu courant : « Sainte Mathie ».



La tour de l'ancien château

Il reste, d'un ancien château, une tour, des communs et les traces d'un pont-levis. Les plus âgés des Eclaris parlent encore d'une marquise de Mareuil, dernière vraie châtelaine selon eux. Autre particularité, il se produit encore, même s'ils deviennent plus rares, des effondrements de terrains dus à une terre calcaire sur un sous-sol caverneux.

André Thiennot

(1) Parmi les 433 communes de l'Aube, les habitants de 367 communes ont un nom, 66 n'en ont pas.

Panneaux signalétiques

Comme indiqué en page « patrimoine » de nouveaux panneaux signalétiques ont été récemment implantés afin de permettre une identification plus aisée des communes appartenant au territoire du PNRFO.

Cette dynamique avait déjà été amorcée, il y a quelques années par la pose de petits logos verts dont la taille passait un peu trop inaperçue. 212 panneaux « commune du PNRFO » ont donc été installés dans les 57 communes du nouveau territoire.

A ces panneaux s'ajoutent 6 grands panneaux « entrée de Parc » puisqu'avec l'arrivée des 7 nouvelles communes les entrées ont-elles aussi été modifiées.

Audits énergétiques

Une nouvelle tranche d'audits énergétiques des bâtiments communaux a été lancée récemment. Elle concerne 10 nouvelles communes. Elle est financée par moitié entre les communes et la Région via le Parc.

Un excellent moyen de comprendre comment faire des économies !

A noter que 50 % des propositions faites par le cabinet d'étude (lors de la précédente tranche) pour amélioration ne nécessitent pas d'investissement.

Pour les particuliers, des mesures incitatives devraient être proposées prochainement par le CDHU.

Trame verte et bleue

Un maillage difficile qui a nécessité des recherches pointues et une médiation importante entre les connaissances des naturalistes sur place et les méthodes du cabinet d'étude chargé de l'inventaire. Les réservoirs de biodiversité ont été identifiés et une carte de l'occupation du sol finalisée.

5 sous trames sont privilégiées :

Les cours d'eaux, les zones humides, les zones forestières, les milieux ouverts bocagers, les milieux ouverts calcaires. A chaque sous trame correspondra le suivi du déplacement d'une espèce...

Il y avait urgence à réaliser ce travail afin qu'il puisse être pris en compte dans le schéma de cohérence territorial qui lui avance à grands pas.

SAVEZ-VOUS QUE ?

EPTB : NOUVELLES PRATIQUES D'ENTRETIEN EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

L'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine s'appelle depuis le 7 février 2011, Établissement Public Territorial de Bassin « Seine Grands Lacs ». Il s'est engagé dans de nouvelles pratiques de gestion en faveur de la protection de la ressource en eau et de l'environnement.



Plan haies

Ces pratiques ont été définies et identifiées avec nos partenaires (PNRFO, LPO, ONCFS...) dans le cadre de plans de gestion qui se déclinent en actions opérationnelles.

Toutefois ces changements, sont parfois peu ou trop visibles et souvent mal compris (absence d'entretien mal considéré) par les usagers, les riverains voire même les agents en charge de leur application.

Ainsi, le 9 octobre 2012 a été organisée la 1^{re} journée de démonstration des pratiques environnementales ayant comme objectif d'expliquer à travers des opérations concrètes sur le terrain, quelques actions mises en œuvre par les équipes en charge de l'entretien des quelques 2000 hectares d'emprise de l'EPTB.

Les plans de gestion s'organisent autour de deux grands axes de travail : le suivi et la connaissance des éco-systèmes, l'amélioration de la biodiversité. Le premier axe de travail était symbolisé par un atelier sur le



Suivi de la quantité et de la qualité des eaux

suivi de la qualité et quantité des eaux, le second axe proposait la déclinaison de 3 plans d'actions relatifs à la gestion des haies, aux pratiques de désherbage, à la gestion des prairies.

Cette journée était l'occasion de rencontrer le personnel en charge de la définition des pratiques ainsi que le personnel technique chargé de l'application et de découvrir concrètement le matériel technique employé (épareuse, désherbeur thermique, dosatron, brosse rotative...).

L'EPTB pourra à travers les premiers retours d'expérience témoigner de l'intérêt de ces nouvelles méthodes auprès des structures qui le souhaiteront (organisation d'une démonstration du matériel, présentation d'un diaporama, rencontre sur le terrain...).

Les plans de gestion présentés marquent le début d'une démarche environnementale qui va se poursuivre sur d'autres problématiques en particulier celle relative au rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau qui ont été impactés par la création de nos ouvrages (Trame bleue). D'autres actions pour la préservation de la ressource en eau, à des échelles nouvelles, comme celles des bassins-versants des cours d'eau entrant dans les ouvrages de l'EPTB vont également être envisagées.

Dominique Amon-Moreau

LES PÊCHEURS DU LAC

« Loin de crier au triomphe, le vieil homme remercie Dieu pour ce combat incertain. Son orgueil n'est pas le fait d'avoir vaincu un si gros spécimen mais d'avoir vaincu un adversaire si brave ».

Le vieil homme et la mer (Ernest Hemingway)



Pas d'espadon dans nos trois lacs. Pourtant, si l'on peut taquiner le goujon du bord, on peut aussi se mesurer à des poissons

de taille respectable que certains qualifient de nobles : le brochet, qui peut dépasser 1m30, peser plus de 20 kilos ; la carpe, 1 bon mètre, plus de 40 kilos pour une carpe trophée ; la perche, plus modeste, 200 à 500 grammes couramment, qui peut dépasser les 3 kilos et une cinquantaine de centimètres pour des spécimens d'exception...

On peut les affronter sur l'eau, tout comme la truite, la tanche ou le sandre, pour ne citer que ceux-là, dans une barque de simple location ou, si l'on est passionné, accompagné d'un Moniteur Guide de pêche de loisirs, diplômé d'État.

Thierry Lacombe, récent adhérent de l'Office de tourisme intercommunal, recordman du plus gros brochet de 1998 à 2001, actuel recordman de la perche, 1^{er} prix du challenge des grands lacs de l'Est en 2002, vous propose des sorties en barques de 5 mètres, qui vont de l'initiation aux techniques de pêches à l'accompagnement à des pêches

spécifiques aux types de poissons recherchés.

A défaut d'espadon, nos lacs d'Orient ne manquent pas d'adversaires de bravoure et de poids. Quand un silure de taille moyenne (1m50 et 50kg) se laisse tenter par votre appât, mieux vaut ne pas être seul pour l'accueillir à bord.

Renseignements : maison du parc 03 25 43 38 82, mail : communication@pnrfo.org

Contact guide-moniteur : 06 89 99 03 18, mail : lacombe.der@free.fr

LE GUIDE PROMOTIONNEL DES ARTISANS COMMERÇANTS DU PARC



Lancement du guide promotionnel

Le PNRFO présente la première édition du Guide Promotionnel des Artisans et Commerçants du Parc, à laquelle participe une cinquantaine d'entreprises du territoire. Cet ouvrage n'est pas un répertoire exhaustif des activités artisanales et commerciales, il n'a pas vocation à remplacer les annuaires existants. Les artisans et commerçants répertoriés sont ceux qui, à l'initiative du Parc, ont souhaité proposer des bons de promotion sur leurs prestations et leurs produits phares. L'objectif est de dynamiser leurs ventes et de diversifier leurs clientèles, tout en mettant en avant leur savoir-faire et la qualité de leur accueil. Une récente étude menée par le Parc a montré qu'en moyenne, sur 100 euros dépensés par un ménage du Parc, 30 euros seulement le sont sur le territoire. Cette « évasion commerciale » entraîne un manque à gagner pour nos artisans et commerçants ainsi qu'un flux de déplacement non négligeable. Dans un contexte où les coûts, économiques et écologiques, liés aux déplacements sont croissants, consommer local est un moyen, pour le consommateur, de s'inscrire dans une démarche éco-

citoyenne, en réduisant son empreinte carbone.

Pour tout habitant du Parc, ou simple visiteur de passage, la publication de ce guide est donc l'occasion de découvrir ou redécouvrir ces entreprises locales qui proposent des services de proximité et sont des lieux incontournables de rencontre et de convivialité. La première partie du Guide Promotionnel est consacrée à la présentation de chacune des entreprises participantes, afin de décrire leurs univers et leurs particularités. Au fil des pages, le lecteur pourra également s'informer sur diverses thématiques : la gastronomie locale avec notamment des recettes culinaires, des conseils et astuces, mais aussi l'agenda des manifestations 2013, une liste de numéros utiles, etc. Dans la seconde partie du document, le consommateur trouvera 48 coupons promotionnels détachables, valables dès à présent et jusqu'à la fin de l'année 2013. Seulement 1500 exemplaires du Guide Promotionnel sont disponibles pour cette première édition. Procurez-vous le sans tarder auprès des artisans et commerçants participants, ou bien dans les Offices de

Tourisme du territoire. Vous pouvez également retrouver la présentation des entreprises participantes sur le site internet du Parc.

Avec l'aide de ses partenaires financiers, la Région et l'État notamment, le Parc réalise ce projet dans le cadre de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce. Durant ces trois dernières années, l'opération a permis d'attribuer des subventions à plus de 70 entreprises artisanales et commerciales, les soutenant dans leurs investissements de modernisation et de développement (plus de 345 000 euros attribués). Par ailleurs, le Parc a initié diverses actions collectives, que nous vous invitons à découvrir via notre site internet. Ces actions ont pour but de fédérer les entreprises, de les impliquer dans une dynamique de développement et de les sensibiliser aux problématiques environnementales : organisation des Ecotrophées 2010 et du Salon Orienté Bois-Energie, à l'occasion des 40 ans du Parc, réalisation de diagnostics énergétiques et d'aménagement de points de vente, soutien aux associations de commerçants, etc.



Première page
du guide
promotionnel

Anne-Fleur Tassin

LES ITINÉRAIRES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Les Parcs naturels régionaux de France sont à l'honneur en cette fin d'année 2012 dans un nouveau guide intitulé : « Les itinéraires Parcs naturels régionaux ». Dans sa réalisation, il a reçu le soutien de la Fédération des Parcs naturels régionaux et de l'ensemble des Parcs de France.

En parcourant ses quelques 448 pages, vous trouverez environ une dizaine de pages consacrées à chacun des 48 sites. Depuis la fiche d'identité du Parc, vous évoluerez à travers les paysages et découvrirez la faune, la flore, le patrimoine culturel et l'implication locale des Hommes des territoires. Complété par des coordonnées utiles, le guide évoque les différentes activités à réaliser au sein

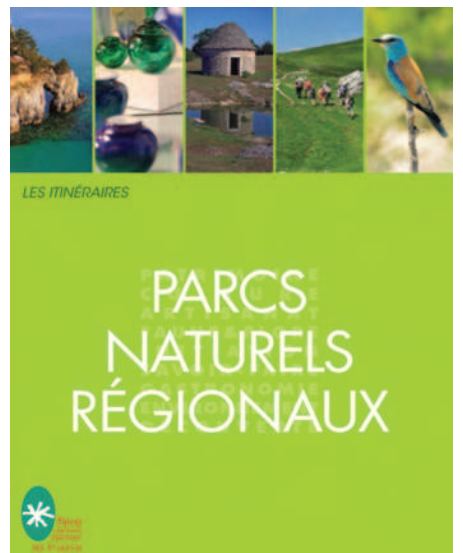
de chaque Parc. Riche en illustrations (800 photos), il est une invitation à l'évasion et à la découverte.

Pour conclure, un bel ouvrage à offrir ou à s'offrir pour les amoureux de la nature, du patrimoine et des traditions de nos régions.

Prix public : 29,90 €.

L'ouvrage, disponible dans de nombreuses enseignes de distribution, est consultable au bureau de l'Association des Amis du Parc. Nous pouvons également, si vous le souhaitez, rassembler vos commandes pour bénéficier d'une réduction de 20% sur le prix initial, soit 23,90 €.

Fanny Portier



RANDONNÉES

(2 euros pour les non adhérents et gratuit pour les adhérents)

Samedi 12 janvier

**Randonnée
« Thieffrain-Beurey »**

RDV à 13h30 devant la salle des fêtes de Thieffrain

Samedi 10 février

**Randonnée
« Troyes : la requalification urbaine et le Parc des Moulins »**

RDV à 14h00, sur le parking Charlemagne à l'angle de la rue Charlemagne et de la rue des anciens Combattants à Troyes (près du Moderne).



Samedi 24 mars

**35^e Brevet Pédestre du Parc
au départ de Chauffour-les-Bailly**

RDV à partir de 9h00 à la salle des fêtes de Chauffour-les-Bailly

4 parcours : 25 km, 18 km, 9 km et un circuit de 5 km accessible aux personnes à mobilité réduite

- Adultes : 5 €

- Étudiants, licenciés FFRP, Amis du Parc : 4 €

- Gratuit pour les moins de 12 ans

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'association aura lieu le **vendredi 05 avril 2013 à 17h30** à la salle des fêtes de Dosches.

RETOUR SUR NOS ACTIVITES

Le 08 septembre dernier une quarantaine de personnes se sont donnés rendez-vous pour découvrir ou redécouvrir pour certains les chefs-d'œuvre de la statuaire champenoise du Beau XVI^e siècle dans les églises du Parc. Cette journée placée sous un ciel clément était l'occasion d'apprécier les richesses artistiques et culturelles de quelques une de nos églises communales et de retrouver « in situ » une partie des œuvres qui avaient été présentées lors de l'exposition à caractère national du Beau XVI^e siècle champenois de 2009. De Vendevre-sur-Barse à Laubressel en passant par La Villeneuve au Chêne, Montreuil, Montieramey, Géraudot, Dosches et Rouilly-Sacey, 9 églises ont ouvert leurs portes pour nous permettre d'apprécier plus spécifiquement une dizaine de sculptures. Commenté par Malika BOUMAZA, responsable de la politique des publics à la Direction des Archives et du Patrimoine du Conseil Général, dont chacun a apprécié la clarté et la qualité du commentaire, ce circuit a ravi les participants. Nos remerciements donc à notre guide avec laquelle nous collaborons actuellement pour pérenniser ce circuit afin qu'il soit un atout touristique supplémentaire pour notre Parc.



La charité de Saint-Martin, vers 1550-1570, Église de Rouilly-Sacey

NOUVELLE PETITE AMIE !

Le 13 novembre dernier, une petite Julianne est arrivée du haut de ses 49 cm pour 3,270 kg. Nous lui souhaitons la bienvenue et adressons toutes nos félicitations à ses heureux parents : Katell et Joël.

J'ADHÈRE À L'ASSOCIATION LES AMIS DU PARC : JE M'ABONNE À L'ESCARBOUCLE (à découper ou à recopier)

FICHE D'ADHÉSION 2013

Nom	Prénom
Date de naissance	Profession
Adresse	
Code postal	Localité
Téléphone	E-mail
<input type="checkbox"/> Adhésion individuelle + Escarboucle : 22 €	<input type="checkbox"/> Adhésion famille + Escarboucle : 30 €
<input type="checkbox"/> Abonnement Escarboucle seul : 15 €	<input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur + Escarboucle : au-delà

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES ADHÉSIONS FAMILLES

Noms et prénoms des autres membres de la famille :

60 % des dons sont déductibles de votre imposition

Le chèque est à libeller à l'ordre de : "l'Association des Amis du Parc"

et à envoyer à l'adresse : **Mairie de Dosches - 4, rue du Grand Cernay - 10220 DOSCHES**

Tél. 03 25 41 07 83 - E-mail : aap.pnrfo@wanadoo.fr - Site : <http://www.amis-parc-foret-orient.fr>

L'ESCARBOUCLE. Périodique édité par l'Association des Amis du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
Maison du Parc - 10220 PINEY

Directeur : André Thiennot
Comité de rédaction : A. Spilmann, Y. Peuch, V. Lamblin, A. Wiczorek, A. Jean-Pierre, MP Framery, MF Barret, JP Voulminot, G. Labille, F. Portier G. Simmonot.
Crédit photographique : Association des Amis du Parc et PNRFO

Décembre 2012 - ISSN 0999-4998
D'après une maquette de C. DAGUERRE & N. JUNCK sur les presses de l'Imprimerie NÉMONT S.A.

Z.I. RUE DE L'EUROPE - 10200 BAR SUR AUBE
Imprimé sur papier recyclé 100 %.

Conservation en archives de 200 ans.

Toute reproduction, même partielle d'articles est interdite sans autorisation.

© L'ESCARBOUCLE - PINEY - 2005

Marque déposée.

